

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du quatorze octobre s'est réuni en session ordinaire à la salle Les Quatre Rondes à Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Bernard BEYER, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELET, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Jean-Pierre GUILLET, Yvan HAMARD, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Jacqueline ROCHER, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Excusés : 0

Secrétaire de séance : Isabelle GUÉRINEAU

Pouvoir :

Cédric GRELLIER donne pouvoir à Jean-Pierre GUILLET
Christophe GUILLET donne pouvoir à Stéphane DESPRES
Céline GUILLONNEAU donne pouvoir à Delphine ROBIN

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton

Evolution du phasage des travaux

Lorsque le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au Groupement dont le mandataire est le Cabinet d'architecture LBLF en septembre 2019, nous avons l'ambition d'un commencement des travaux en juillet 2020 puis octobre de la même année, eu égard à la nécessité de bien informer les utilisateurs tout en ne démarrant pas les travaux dès les premiers jours de la rentrée scolaire.

La crise sanitaire a eu notamment pour effet de modifier nos délais de remise par le maître d'œuvre de ses éléments de missions (plans très détaillés et chiffrage précis) et de validation par le maître d'ouvrage. Lors de notre dernière rencontre le 30 juin dernier, il était convenu un commencement des travaux en janvier 2021 pour une réception en août 2023 soit 32 mois.

Il était prévu la location de 3 modulaires pour y installer 3 classes d'élémentaires pour la 1ère phase du chantier (janvier à août 2021).

Au regard des inquiétudes qui nous ont été relayées à plusieurs reprises en comité de pilotage sur la sécurité et le confort des utilisateurs, qu'il s'agisse des enfants ou des adultes et après avoir pesé les avantages et inconvénients, il a été décidé d'extraire les utilisateurs des parties élémentaire et maternelle des bâtiments en travaux.

Ainsi, il va être procédé à la location de 10 modulaires au lieu de 4 (en intégrant la 10ème classe) pendant les travaux en partie élémentaire puis la location de 5 modulaires pour les travaux en partie maternelle.

Cette location de modulaires, nous donne l'opportunité de concentrer les travaux dans le temps afin de diminuer la durée des nuisances.

Ainsi, les phases 1 et 2 deviennent la phase 1 puis les phases 3 et 4 deviennent la phase 2 avec une durée totale de 25 mois au lieu de 32 mois. La fin des travaux reste donc inchangée en août 2023.

Les travaux du restaurant scolaire sont identiques s'agissant de leur planification (été 2022 et été 2023).

Il est également prévu de commencer le chantier dès le mois de juillet 2021 pour plus de confort pour l'ensemble des personnels et des enfants. Les modulaires, seront installés et aménagés en classes dans l'été pour accueillir les élèves à la rentrée 2021 dans les meilleures conditions possibles.

Afin de présenter et d'échanger plus en détails sur le planning des travaux recalé, la nouvelle organisation pendant le chantier (implantation des modulaires, circulation des personnes...), le comité de pilotage se réunira mardi 24 novembre à 17h15.

2- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

☐ Mise en place du « numérique pour tous »

Après une présentation faite par le Centre Social concernant son fonctionnement pour une aide internet auprès des habitants, un point a été fait sur où – quand – qui – comment bénéficier d'un service internet sur la commune.

Quatre accès :

- Accueil mairie
- Antenne Jeunesse
- Centre Social Mosaïque
- Club l'Agésinate,

Chaque intervenant avec des missions bien précises. Il reste à définir comment communiquer ces informations.

☐ Accueil des nouveaux arrivants

47 Familles soit 94 personnes ont répondu à l'invitation de Monsieur le Maire. Cette matinée a commencé par une visite commentée, en car, de la commune où il leur a été présenté diverses réalisations, mais également les projets en cours. Ensuite nous nous sommes retrouvés au sein de la salle des Quatre Rondes où ils ont pu faire connaissance avec Monsieur le Maire et les élus présents.

Les associations n'ayant pu être présentes, une documentation leur a été remise ainsi que les coordonnées du Centre Social afin qu'ils puissent s'y informer.

Le protocole sanitaire ne nous permettant pas de faire le moment convivial, chaque famille est répartie avec son panier garni de produits locaux.

Semaine bleue

Ce sont environ 300 personnes qui ont participé aux différentes animations qui se sont déroulées la semaine du 5 au 10 octobre.

Nous avons pu constater l'importance de cette semaine qui était attendue et profitable pour un bon nombre d'entre eux. Ces animations leur permettent de renouer du lien social ô combien nécessaire actuellement.

AGENDA

- **Les 26, 27 et 28 novembre** : Collecte alimentaire

- **Les 5 et 6 décembre** : Téléthon

3- COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Voirie urbaine

Les travaux de voirie urbaine ont débuté en octobre et vont se terminer en novembre.

Assainissement

Des travaux concernant le réseau d'assainissement vont débuter sur les secteurs "route des Sables" et "Planche Barbe" pour une durée de 2 mois.

AGENDA

- **Lundi 2 novembre 2020 à 19h00** : commission Aménagement et Urbanisme.

4- COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

Vie des associations

Rencontre avec les présidents des associations

Une rencontre entre les présidents des différentes associations culturelles et autres associations utilisatrices des salles associations était organisée le vendredi 9 octobre.

Les plannings des différentes salles ont été présentés et les ajustements ont été faits lorsque cela était nécessaire.

Chaque président a pu parler de la reprise des activités de son association après plusieurs mois d'absence d'activités. Toutes les associations ont mis en place un protocole en rapport avec les contraintes sanitaires.

Les associations ont remis leur protocole sanitaire.

La municipalité a mis en place des adaptations pour la pratique de la musique.

La commission va travailler sur le dossier de demande de subventions annuelles.

Un questionnaire avait été proposé aux associations pour avancer la réflexion.

Ce questionnaire a été remis à la commission.

Les associations espèrent pouvoir organiser de nouveau des manifestations en 2020.

Manifestations par les associations

L'association des collectionneurs de fèves a dû annuler sa bourse annuelle prévue le 15 novembre 2020.

Vie de la commission

Les manifestations à venir

Le salon d'automne : du 21 au 29 novembre, vernissage le samedi 21 novembre à 19 heures (une invitation personnelle vous parviendra).

Le concert de Noël : vendredi 18 décembre à l'Eglise.

Ces deux manifestations sont encore en préparation avec toutes les contraintes sanitaires que nous devons suivre.

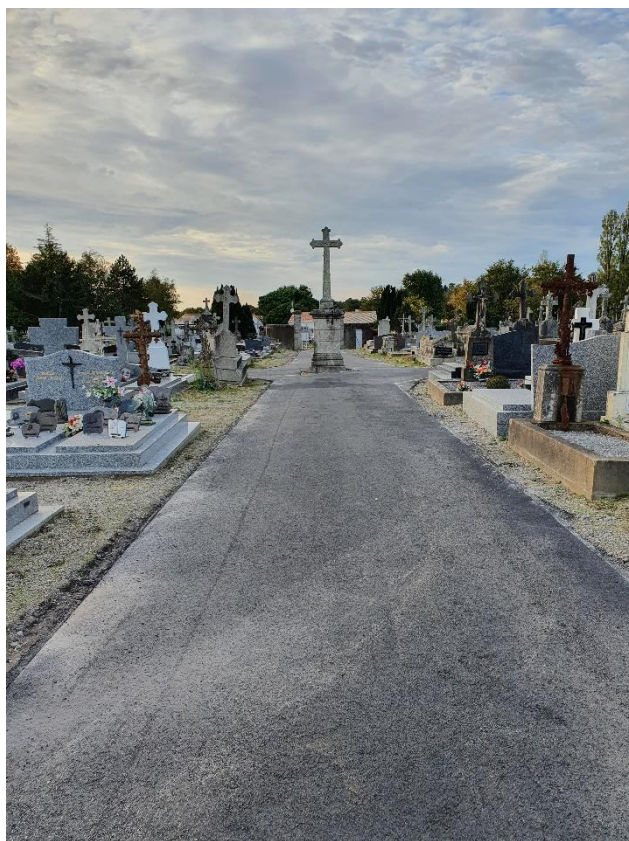
Les différentes réunions de travail

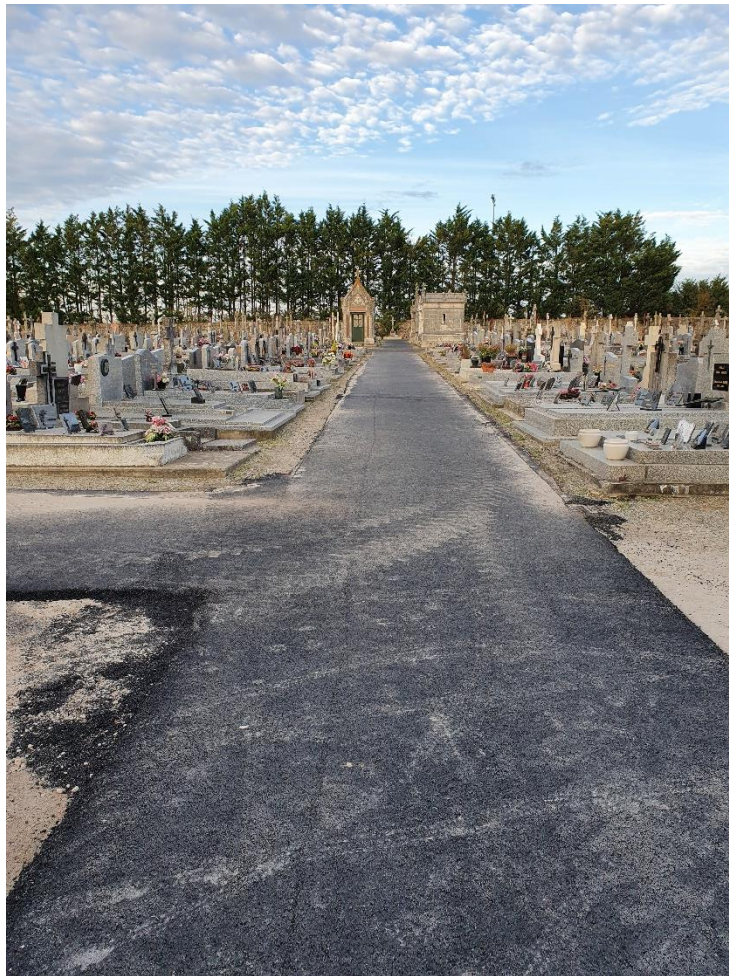
- **Mercredi 21 octobre** : réunion de la commission
- **Lundi 2 novembre** : groupe de travail musique
- **Mardi 1^{er} décembre** : groupe de travail, manifestations d'été
- **Lundi 7 décembre** : groupe de travail patrimoine

5- COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

☐ Avancées des travaux du cimetière

L'enrobé de la majorité des allées a été réalisé. Deux allées ne seront pas réalisées pour l'instant car elles sont gorgées d'eau. Le découpage sur le bord des enrobés est en cours. L'allée de l'entrée ainsi que le préau seront enrobés ce jeudi.





6- COMMISSION SPORT

Les membres de la commission sport se sont réunis le 24 septembre 2020.

Vie Associative :

Les membres de la commission ont été présents à chacune des assemblées générales des associations sportives, ce qui a été très apprécié par les clubs.

La rentrée est très particulière du fait de la crise sanitaire et des contraintes qui en découlent. Un gros travail a été réalisé par les services municipaux pour faciliter la reprise : organisation du planning des salles, proposition d'un protocole sanitaire unique, modifications des règles de nettoyage en semaine dans les salles et mise à disposition de kits de nettoyage le week-end pour les clubs.

Les associations reconnaissent et apprécient l'accompagnement qui leur est proposé. Ils ont encore quelques appréhensions : nombres d'adhérents, perte de partenaires, budgets.

Joséphine 2020 :

A la sollicitation des organisateurs de La Joséphine pour cette édition insolite, la ville a validé son souhait d'être une des villes-relais en créant un parcours, en communiquant sur l'évènement et en distribuant des T-shirts.

La Joséphine s'est déroulée en marchant ou en courant seule ou en petits groupes sur des parcours de 5 km du 1^{er} au 11 octobre dans 84 communes de Vendée dont Aizenay.

L'objectif était de récolter des fonds pour la ligue contre le cancer dans le cadre d'octobre rose et pour la prévention contre le cancer du sein.

Cette action a été menée dans le cadre de notre projet Ville Solidaire en lien avec le club d'athlétisme et avec l'accompagnement de la ligue.

96 228 euros ont été reversés à la ligue contre le cancer grâce à l'action menée par toutes les communes partenaires.

Notre opération solidaire a été très appréciée par les habitants de la ville d'Aizenay.

☐ Environ'Sport :

Dans le cadre du label Terre de Jeux, la ville d'Aizenay proposera 3 ateliers en novembre dont l'objectif est de favoriser la pratique de l'activité physique et sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Cette action est basée santé et rentre dans notre projet ville durable.

Elle se déroule sur 3 temps :

1 demi-journée consacrée au tri des déchets autour d'une pratique sportive santé.

1 journée consacrée à la découverte de la faune et de la flore le temps d'une randonnée d'orientation sur un site naturel de proximité avec pique-nique éco-responsable.

1 demi-journée axée sur la préservation des ressources naturelles (eau, énergie...) avec un parcours en marche nordique.

Ces temps seront composés de petits ateliers et proposés à nos seniors en priorité.

☐ Pose de la 1ère pierre du complexe sportif :

La commission sport travaille sur l'organisation de la cérémonie de pose de la première pierre du complexe sportif et souhaite impliquer nos associations dans l'évènement.

La cérémonie se déroulera le 14 novembre.

☐ Trophées des Sports :

La date initialement retenue est le vendredi 19 février 2021.

Vu le contexte sanitaire, Il convient de réinventer complètement cette manifestation pour cette édition qui a déjà été reportée. Un groupe de travail prépare ce temps fort.

☐ AGENDA :

- **Samedi 14 novembre 2020** : pose de la première pierre du complexe sportif.

7- COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION

☐ CITOYENNETE

Conseil Municipal des Enfants

Le 8 Octobre ont eu lieu les élections du CME, dans les 3 écoles Primaires d'Aizenay :

- Ecole La Pénrière : 13 enfants de CM1, 3 candidats pour 2 Elus ;
- Ecole Ste Joseph : 60 enfants de CM1, 20 candidats pour 6 Elus ;
- Ecole Louis Buton : 55 enfants de CM1, 15 candidats pour 6 Elus.

Les élections ont eu lieu dans les 3 écoles, nous étions accompagnés des membres du conseil des sages.



Procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2020



Les résultats ont été exprimés par Monsieur le Maire salles des Quatre Rondes :

Les Elus sont :

- **Ecole La Pénrière** : Aloiss LUCCIANI, Lilou MARTIN ;
- **Ecole Louis Buton** : Louis BESSONET, Levy CAVENEL, Louis DELATTAIGNANT, Norah GABORIEAU, Louise LECOMTE, Ilan VOISIN ;
- **Ecole Saint Joseph** : Axelle ANGOT, Arnaud BEAUVAIS, Izia CHARRIER, Samuel CHARRIER, Lilou LEGRAND, Teddy MAILLOT.

Le 16 Octobre, les élus du Conseil Municipal des Enfants se sont réunis salle des Quatre Rondes pour la séance plénière d'ouverture en présence de Monsieur le Maire, ainsi que les 3 élus référents qui sont réparties dans 3 commissions :

- Commission Culture et Intergénération : Sabrina GRONDIN ;
- Commission Cadre de Vie : Adeline VINET ;
- Commission Sport : Isabelle GUERINEAU.

Elles seront accompagnées par Laura BEAUDENON, en tant que référente du CME.

Les premières réunions de commission auront lieu :

- Commission Culture et intergénération : Mardi 03 Novembre à 18h00 ;
- Commission Sport : Jeudi 05 Novembre à 18h00 ;
- Commission cadre de Vie : Vendredi 06 Novembre à 17h00.



La séance s'est clôturée par la photo des 28 élus avec Monsieur le Maire.



☐ ENFANCE - JEUNESSE

Accueils de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 30 octobre 2020, les effectifs par jour tournent en moyenne à :

- 97 enfants pour la 1^{ère} semaine ;
- 89 enfants pour la 2^{ème} semaine.

Antenne Jeunesse

Programme des vacances de la Toussaint (voir planning ci-dessous).

Activités de la semaine du 20 au 24 octobre 2020			
	Matin	Après-midi	Soirée
MARDI 20 octobre	<input type="checkbox"/> P'TIT DÉJ' ET ACTIVITÉS CRÉATIVES 9h30 à 12h 2€	<input type="checkbox"/> ATELIER CRÉATION ESCAPE GAME – séance n°1 14h30 à 17h30 Rdv à la ludothèque <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	
MERCREDI 21 octobre		<input type="checkbox"/> TROTTINETTE FREESTYLE 13h45 à 15h30 Rdv au skate park - 3€ <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	<input type="checkbox"/> SOIRÉE CYBER CENTRE « ROCKET LEAGUE » 18h à 22h Apporter son pique-nique
JEUDI 22 octobre	<input type="checkbox"/> ATELIER CRÉATION ESCAPE GAME - séance n°2 10h à 12h30 Rdv à la ludothèque	<input type="checkbox"/> ACTIVITÉS JEUX DE SOCIÉTÉ « CITADELLE & ÉLIXIR » 14h à 18h <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	
VENDREDI 23 octobre		<input type="checkbox"/> ATELIER CRÉATION ESCAPE GAME – séance n°3 14h30 à 17h30 Rdv à la ludothèque <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	<input type="checkbox"/> SI T BOBAR « ANTENNE HORROR SHOW » 18h à 23h (repas «burger» fourni) - 3€
SAMEDI 24 octobre		<input type="checkbox"/> ESCAPE GAME « PRISON'SCAPE » 14h à 18h - 3€ <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	

Activités de la semaine du 27 au 31 octobre 2020			
	Matin	Après-midi	Soirée
MARDI 27 octobre		<input type="checkbox"/> TOURNOI DE BBF (billard, babyfoot, fléchettes) 14h à 18h <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	
MERCREDI 28 octobre		<input type="checkbox"/> ACTIVITÉ JARDINAGE sous la houlette du service espaces verts de la ville 14h à 18h <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	<input type="checkbox"/> SOIRÉE CYBER CENTRE « JEUX DIVERS » 18h à 22h Apporter son pique-nique
JEUDI 29 octobre	<input type="checkbox"/> ACTIVITÉS MULTISPORT 10h à 12h	<input type="checkbox"/> ACTIVITÉS JEUX DE SOCIÉTÉ « CATANE & RISK » 14h à 18h <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	
VENDREDI 30 octobre	<input type="checkbox"/> ATELIER « CUISINE D'HALLOWEEN » 9h30 à 12h Rdv à la salle Georges Hillairiteau - 1€	<input type="checkbox"/> CHASSE AUX BONBONS 14h à 16h <input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	<input type="checkbox"/> SOIRÉE HALLOWEEN « LOUP GAROU » 18h à 22h repas fourni – 3€ Rdv Antenne Jeunesse et arrivée à la salle Les Quatre Rondes
SAMEDI 31 octobre		<input type="checkbox"/> ACTIVITÉS LIBRES 14h à 18h	

INTERGENERATION

Conseil des Sages

Il se sont réunis le samedi 16 octobre pour leur réunion mensuelle.

Actuellement, ils sont 17 membres et souhaitent recruter de nouvelles personnes.

Ils ont repris certaines activités, ils sont dans la restauration des vieux outils, pour leur préparation de leur expo en septembre 2021.

Courant novembre certains sages vont suivre la formation PSP1 auprès de la protection civile.

8- COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

Depuis le dernier conseil, nous avons eu plusieurs ouvertures de magasins en centre-ville :

- Le 10 septembre : En boutique Simone (Prêt à porter féminin, bijoux, accessoires, et objets de décoration) ;
- Le 21 septembre : Salon de toilettage canin et félin Nature et Poils ;
- Le 25 septembre : L'étincelle du Bonheur (article de décoration, cadeaux, thés) ;
- Le 28 septembre : Déménagement de l'agence Solvetys à la Résidence du 7ème Art.

Les zones économiques ont également ouvert leurs portes :

- Week-end du 19/20 septembre : Portes ouvertes de la zone Vie Atlantique sud (Auto JC 85, Ambiance vérandas et Sylvain Baranger paysagiste) ;
- Samedi 17 Octobre : 1ères portes ouvertes (journée Privilège) des entreprises de la zone des Centaurées et de l'Espace Océane, avec plus d'une douzaine de sociétés qui ont accueilli le public pour des démonstrations, ou qui proposaient des remises aux clients. Belle initiative de la part des entreprises ;
- Le 1er Octobre les Transports Alain Legrand ont convié les élus communautaires dans le cadre de l'opération « invite ton maire » lors de la Semaine nationale des transports routiers.

Les élus ont été sensibilisés au rôle du transport routier sur nos territoires et aux enjeux environnementaux. Ce fut aussi l'occasion pour les élus de remercier l'ensemble des acteurs du secteur du transport de marchandises, qui ont eu un rôle majeur lors de la crise sanitaire pour l'approvisionnement au plus proche des Français.

Le dimanche 27 Septembre nous avons organisé une animation autour du thème de la mer sur le marché du dimanche matin : musique et dégustations de produits de la mer, avec un protocole sanitaire nous obligeant à installer des petites tables et chaises pour les clients du marché. Près d'une soixantaine de personnes ont répondu à notre petit questionnaire. C'est une cliente fidèle du marché qui a remporté le panier gourmand mis en jeu.

Monsieur le Maire ajoute que la Communauté de Communes Vie et Boulogne va bientôt commencer l'aménagement de l'Espace Vie Atlantique Nord.

Par ailleurs, la communauté de communes va mettre en place un dispositif d'accompagnement des petites entreprises dans le cadre de la crise sanitaire. Une commission sera mise en place au niveau intercommunal afin d'étudier les dossiers des entreprises souhaitant bénéficier de ces financements.

☐ AGENDA

- **Mardi 3 Novembre** : commission Relations Économiques à 19h.

9- DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ PATRIMOINE

Point sur les Journées Européennes du patrimoine

Un point a été fait, très bon retour sur ces 4 jours.

Bel investissement de tous les participants (la Nocturne un point d'orgue !)

Le jeudi et vendredi pour les 2 collèges : 236 collégiens (Soljenitsyne : 119 / Sainte-Marie :117)

Le samedi et dimanche pour le grand public : samedi + dimanche 271 visiteurs.

Nous avons reçu un courriel de remerciement de la part de M. Jean-Paul LIMAGNE président de l'association Historic Heritage Memory.

Un grand Merci à tous les participants :

- Les services techniques ;
- Le conseil des sages et son président ;
- M. Hervé GAUVRIT président de la Cicadelle ;
- A Isabelle GUERINEAU et sa commission à l'enfance, la jeunesse, la citoyenneté et l'intergénération, à Serge ADELEE et la commission aux affaires scolaires, le Conseil Municipal des Enfants qui ont travaillé en transversalité sur ce projet ;
- Et surtout à Charlène du service Événementiel qui a gérée l'organisation de ces 4 journées ;
- Tous les membres de l'association Culture et groupe Patrimoine.

J'espère que je n'oublie personne !

Chapelle St Joseph

Une réflexion en cours pour une rénovation de la Chapelle ST Joseph. Nous avons rencontré M. BLANCHARD et Mme BELZIC (CD85) pour le projet de rénovation de la Chapelle St Joseph.

Également nous avons rencontré M. SICARD, Chef du service Contrats et relations aux territoires, il nous accompagnera sur un « benchmarking ».

Le but de ce dossier (benchmarking) est de regarder ce qui est fait sur le département sur des projets similaires sur des édifices religieux, cela nous aidera dans notre réflexion sur ce dossier.

Un retour est proposé vers la mi-janvier 2021.

Dossier Fresques

Une idée est lancée pour rénover les différentes fresques.

- Point sur le patrimoine existant de la commune.

☐ AGENDA

- **Lundi 7 décembre 2020 à 18h** : prochaine réunion du Groupe Patrimoine

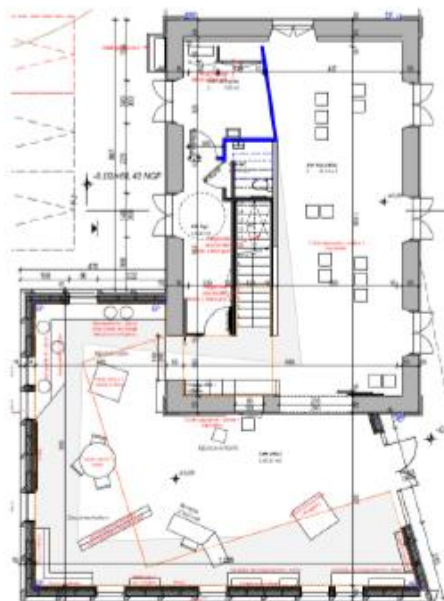
☐ TOURISME

Etat d'avancement des travaux du futur Office de Tourisme (voir plan ci-dessous).

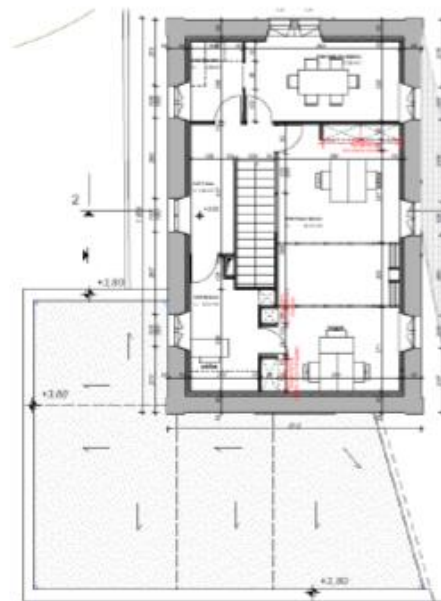
Rétroplanning :

- Début octobre 2020 : Lancement de la Consultation
- 16 Novembre 2020 : Validation du choix des entreprises en conseil
- Décembre 2020 : Préparation des dossiers de Marchés
- Janvier 2021 : Préparation de Chantier
- 1^{er} juillet 2021 : Livraison extension en priorité

4. Avancement des travaux APD OT Aizenay



Plan du Rez-de-chaussée projeté
1/75



Plan du niveau 1 projeté
1/75



QUINZE VERSIONS
01. Rendu en perspective * pour une vue d'ensemble de l'extension envisagée



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de jeudi minuit, le port du masque sera rendu obligatoire sur tout le territoire de la Vendée par arrêté préfectoral. Cet arrêté s'explique par la forte évolution du taux de positivité au COVID-19 sur le territoire vendéen selon l'Agence Régionale de la Santé.

L'évolution de la situation est très surveillée et pose beaucoup d'inquiétude au niveau du fonctionnement des associations (organisation, ressources humaines, trésorerie...). Aussi, il tient à remercier le travail constant de nos services auprès de la population et plus particulièrement le service évènementiel de Gaëtane et Charlène qui sont continuellement présentes pour accompagner les associations agésinates et répondre à leurs interrogations dans cette période difficile.

Il est nécessaire que l'on soit tous mobiliser au maximum pendant cette période où l'on est tous un peu perdu face à la rapidité des événements. Soyons toujours dans la clarification des choses et l'accompagnement des associations.

Monsieur le Maire évoque l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty de vendredi dernier.

Il invite le Conseil Municipal à effectuer une minute de silence en hommage.

Et demande à toutes et tous d'être vigilants au quotidien, pour la défense des valeurs de la République.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Isabelle GUÉRINEAU est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation des procès-verbaux des séances du 7 juillet, 10 juillet et 8 septembre 2020

Les procès-verbaux du 7 juillet, 10 juillet et 8 septembre 2020 ont été approuvés.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service Affaires Générales

1 – Constitution de la commission communale pour l'accessibilité

Monsieur le Maire indique que l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour les communes de 5 000 habitants et plus, l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité.

La commission est présidée par le Maire qui établit la liste des membres par arrêté.

Elle doit être composée de représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Les missions de la commission sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Etablir un rapport annuel qui sera présenté en Conseil Municipal ;
- Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Tenir à jour la liste des Etablissements Recevant du Public situés sur le territoire communal ayant élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Faire toute propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant sur le territoire communal.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de déterminer la composition de la commission communale d'accessibilité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer la commission communale d'accessibilité,
- De fixer la composition de la commission communale pour l'accessibilité à 13 membres, hormis le Maire, président et membre de droit, répartis de la manière suivante :
 - Vice-Président : 1 membre
 - Collège des élus : 5 membres
 - Collège des associations et des usagers : 5 membres
 - Collège technique : 2 membres

Il est précisé que les membres seront désignés par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'AD'AP ces 5 dernières années a permis de réaliser de nombreux travaux en faveur de l'accessibilité. Cette commission permettra de poursuivre le travail en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Créer la commission communale pour l'accessibilité,
- Fixer la composition de la commission communale pour l'accessibilité à 13 membres, hormis le Maire, président et membre de droit, désignés par arrêté du Maire et répartis comme suit :
 - Vice-Président : 1 membre
 - Collège des élus : 5 membres
 - Collège des associations et des usagers : 5 membres
 - Collège technique : 2 membres

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Affaires Générales

2 – Mission locale du Pays Yonnais – Désignation d'un représentant

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d'Aizenay est adhérente à la Mission Locale du Pays Yonnais dont l'action spécifique consiste à accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes de moins de 26 ans du Bassin d'Emploi.

C'est également un lieu d'échanges, de réflexions et de recherches de solutions entre les partenaires intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle et à ce titre les élus ont un rôle important à jouer.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un « correspondant » qui représentera la commune et participera aux travaux du réseau cantonal.

Monsieur le Maire propose la candidature de : Corinne ARNAUD.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé à la désignation du correspondant de la ville d'Aizenay auprès de la Mission Locale du Pays Yonnais,

- Décide que la Commune sera représentée par Corinne ARNAUD.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Affaires Générales

3 – Aizenay Tourisme – Désignation des représentants communaux

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les délégués qui représenteront la commune au sein de l'association Aizenay Tourisme.

Il est précisé que cette désignation portera sur 3 délégués.

Il est fait part des candidatures suivantes :

Délégués à Aizenay Tourisme :

- Roland URBANEK ;
- Noël DANIEAU ;
- Stéphane DESPRES.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection des délégués auprès d'Aizenay Tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de nommer avec comme représentants de la Commune au sein de l'association Aizenay Tourisme :

- Roland URBANEK ;
- Noël DANIEAU ;
- Stéphane DESPRES.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Affaires Générales

4 – Représentants communaux à l'association des bénévoles de la médiathèque SYNOPSIS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que par l'assemblée constitutive du 17 octobre 2011, l'association « Synopsis » des bénévoles de la médiathèque a été créée.

En vertu de l'article 5 des statuts de l'association, deux (2) représentants titulaires de la Commune doivent être désignés par le Conseil Municipal pour assister au Conseil d'Administration. Ces représentants seront membres de droit de l'association.

Sont candidats :

- Sabrina GRONDIN ;
- Françoise MORNET.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de nommer avec comme représentants titulaires de la Commune et membres de droit de l'association des bénévoles de la médiathèque SYNOPSIS :

- Sabrina GRONDIN ;
- Françoise MORNET.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Affaires Générales

5 – Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions fixées en annexe.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Affaires Scolaires

6 – Modifications des statuts du syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.5211-20-1 du code général des collectivités territoriale, le nombre des sièges de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, ou leur répartition entre les communes membres, peuvent être modifiés à la demande :

1° Soit de l'organe délibérant de l'établissement public ;

2° Soit du conseil municipal d'une commune membre, à l'occasion d'une modification du périmètre ou des compétences de l'établissement public ou dans le but d'établir une plus juste adéquation entre la représentation des communes au sein de l'organe délibérant et l'importance de leur population.

Toute demande est transmise, sans délai, par l'établissement public à l'ensemble des communes intéressées. A compter de cette transmission, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le présent code pour la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé.

La décision de modification est prise par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés.

Monsieur le Maire explique qu'afin de simplifier le fonctionnement du syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay, il est proposé de :

- 1) Fixer la représentation des communes au sein du comité à 2 délégués (1 titulaire, un suppléant) pour chaque commune membre au lieu de 3 délégués (2 titulaires, un suppléant) et de 3 représentants et 2 suppléants pour la communauté de communes du Pays des Achards au lieu de 9 représentants (6 titulaires et 3 suppléants).

Ainsi le nombre de membre est fixé à 13 représentants titulaires (au lieu de 26) et 12 représentants suppléants (au lieu de 13).

- 2) Modifier la composition du bureau (article 8 des statuts « Bureau du syndicat »). Le bureau sera constitué du Président et des 3 vice-présidents et non plus du Président de 3 vice-présidents et de 5 membres.

Il apparaît également nécessaire de mettre à jour les statuts en remplaçant **Conseil Général par Conseil Régional** suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré aux régions les compétences exercées par les départements en matière de transports non urbains, qui deviennent des autorités organisatrices de transports (AOT).

Ainsi l'article 9 relatif aux ressources du syndicat es également mis à jour de la manière suivante :

Statuts actuels : « Les ressources du syndicat mixte sont constituées :

- Les participations des familles, usagers du service, pour la part non prise en charge par le conseil général,
- Les contributions éventuelles des membres, en substitution de la participation des familles,
- Les subventions, notamment celles du Conseil Général,
- Les participations des membres déterminées au prorata du nombre d'élèves transportés, originaires de chaque commune et présents à la rentrée scolaire précédant l'exercice comptable. »

Modification proposée : « Les ressources du syndicat mixte comportent :

- Les frais de gestion versés par le conseil Régional,

- Les participations des membres déterminées au prorata du nombre d'élèves transportés, originaires de chaque commune et présents à la rentrée scolaire précédant l'exercice comptable. »

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L5211-17 et suivant et notamment les articles L5211-20 et L 5211-20-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications des statuts proposées.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

7 – Budget COMMUNE 2020 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « COMMUNE ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2020.

Pour le Budget « **COMMUNE** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2020	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 065 000,00 €			2 065 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000,00 €	10 000,00 €		4 110 000,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000,00 €			3 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	2 941 239,63 €			2 941 239,63 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	850 000,00 €	97 000,00 €		947 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 176 000,00 €	18 924,25 €		1 194 924,25 €
66 CHARGES FINANCIERES	220 000,00 €			220 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 561,45 €			14 561,45 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 369 801,08 €	125 924,25 €	0,00 €	11 495 725,33 €
002 RESULTAT REPORTE	2 373 401,08 €	138 142,25 €		2 511 543,33 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	77 000,00 €			77 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	2 300,00 €	50 000,00 €		52 300,00 €
70 VENTES DE PRODUITS	713 000,00 €	-85 000,00 €		628 000,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	5 890 000,00 €	-15 171,00 €		5 874 829,00 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 229 000,00 €	61 953,00 €		2 290 953,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	83 000,00 €	-24 000,00 €		59 000,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	100,00 €			100,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €			2 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 369 801,08 €	125 924,25 €	0,00 €	11 495 725,33 €

	Budget primitif 2020	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2020
101 ACQUISITIONS TERRAINS	250 000,00 €		85 930,00 €	335 930,00 €
102 MATERIELS DIVERS	200 000,00 €		59 137,07 €	259 137,07 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	815 000,00 €		75 152,12 €	890 152,12 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	1 385 000,00 €		429 002,08 €	1 814 002,08 €
107 MATERIEL MAIRIE	60 000,00 €		16 774,06 €	76 774,06 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	130 000,00 €		11 569,76 €	141 569,76 €
112 MATERIEL SCOLAIRE	25 000,00 €		742,33 €	25 742,33 €
120 PROJETS DE SPORTS	250 000,00 €		16 775,24 €	266 775,24 €
126 GROUPE SCOLAIRE	620 000,00 €		7 350,00 €	627 350,00 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES	20 000,00 €		33 039,59 €	53 039,59 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	65 406,93 €		14 863,06 €	80 269,99 €
137 OPAH-RU	600 000,00 €		1 601,33 €	601 601,33 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	3 800 000,00 €		5 760,00 €	3 805 760,00 €
Total des dépenses d'équipements	8 220 406,93 €	0,00 €	757 696,64 €	8 978 103,57 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	341 009,84 €	0,40 €		341 010,24 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	87 200,00 €	-30 000,00 €		57 200,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	820 000,00 €	-61 142,70 €		758 857,30 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	2 300,00 €	50 000,00 €		52 300,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €	2 000,00 €		52 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 520 916,77 €	-39 142,30 €	757 696,64 €	10 239 471,11 €

	Budget primitif 2020	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2020
104 TRAVAUX DE VOIRIE	15 000,00 €		4 115,94 €	19 115,94 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE				0,00 €
120 PROJETS DE SPORTS				0,00 €
126 GROUPE SCOLAIRE	450 000,00 €			450 000,00 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES				0,00 €
132 PROJETS CULTURELS			111 000,00 €	111 000,00 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	500 000,00 €		450 000,00 €	950 000,00 €
13 FONDS DE CONCOURS	35 525,00 €		330 723,00 €	366 248,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE				0,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	741 009,84 €	-138 142,30 €		602 867,54 €
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	3 500 000,00 €			3 500 000,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 941 239,63 €			2 941 239,63 €
024 PRODUIT DES CESSIONS	300 000,00 €			300 000,00 €
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	850 000,00 €	97 000,00 €		947 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €	2 000,00 €		52 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 382 774,47 €	-39 142,30 €	895 838,94 €	10 239 471,11 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-138 142,30 €	0,00 €	138 142,30 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	-138 142,30 €	0,00 €	138 142,30 €	0,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 3 mars 2020 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 7 octobre 2020,

Monsieur le Maire rappelle que la décision modificative permet d'ajuster des évaluations de dépenses et recettes effectuées en début d'année qui peuvent évoluer en cours d'année.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « **COMMUNE 2020** » selon le tableau présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service des Finances

8 – Budget ZONE D’AMENAGEMENT DIFFERE 2020 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu’il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « **ZONE D’AMENAGEMENT DIFFERE** ». En application de l’article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d’ajuster le Budget 2020.

Pour le Budget « **ZONE D’AMENAGEMENT DIFFERE** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2020	DM N°1	Total Budget 2020
Dépenses de Fonctionnement	1 650 200,00 €	20 000,00 €	1 670 200,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 650 000,00 €		1 650 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €		100,00 €
66 CHARGES FINANCIERES		10 000,00 €	10 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	100,00 €		100,00 €
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION		10 000,00 €	10 000,00 €
Recettes de Fonctionnement	1 650 200,00 €	20 000,00 €	1 670 200,00 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE			
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00 €		100,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	1 650 100,00 €	10 000,00 €	1 660 100,00 €
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION		10 000,00 €	10 000,00 €
Dépenses Investissement	1 686 147,70 €	20 000,00 €	1 706 147,70 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	36 047,70 €		36 047,70 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	1 650 100,00 €	20 000,00 €	1 670 100,00 €
Recettes Investissement	1 686 147,70 €	20 000,00 €	1 706 147,70 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	100,00 €		100,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	1 686 047,70 €	20 000,00 €	1 706 047,70 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l’article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 mars 2020 adoptant le budget primitif 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 7 octobre 2020,

Monsieur le Maire ajoute que presque l'ensemble des terrains de la ZAD a été acheté. Les aménagements et reventes pourront bientôt commencer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « **ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE** » selon le tableau présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service des Finances

9 – Budget ASSAINISSEMENT 2020 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « ASSAINISSEMENT ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2020.

Pour le Budget « **ASSAINISSEMENT** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2020	DM N°1	Reste à réaliser	Budget Total 2020
Dépenses de Fonctionnement	457 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	470 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	160 000,00 €			160 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	55 000,00 €			55 000,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS				0,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				0,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	235 000,00 €	13 000,00 €		248 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €			2 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €			5 000,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS				0,00 €
Recettes de Fonctionnement	457 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	470 000,00 €
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	11 517,22 €			11 517,22 €
013 Atténuations de charges				0,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS				0,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	445 482,78 €	13 000,00 €		458 482,78 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				0,00 €

Les 40 premiers m ³ :	0,4679 euro HT/m ³ d'eau
Au-delà des 40 premiers m ³ :	1,3281 euro HT/m ³ d'eau

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs pour l'année 2021 de + 5%.

Les nouveaux tarifs proposés pour l'année 2021 sont donc les suivants :

Abonnement :	16,80 euros HT
Les 40 premiers m ³ :	0,4913 euro HT/m ³ d'eau
Au-delà des 40 premiers m ³ :	1,3945 euro HT/m ³ d'eau

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 7 octobre 2020,

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses démarches en cours, au niveau de l'assainissement : établissement d'un schéma directeur, travaux de rénovation et de mises aux normes à la station d'épuration, réfection des réseaux...

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'augmenter de 5% les tarifs assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Abonnement :	16,80 euros HT
Les 40 premiers m ³ :	0,4913 euro HT/m ³ d'eau
Au-delà des 40 premiers m ³ :	1,3945 euro HT/m ³ d'eau

- Rappelle que le volume forfaitaire annuel par personne au foyer à facturer aux usagers alimentés en eau totalement ou partiellement par un puits est de 25m³, dans la limite de 5 x 25m³.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

11 – Taxe aménagement 2021 – Modification du taux

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2010-1658 de finances rectificative du 29 décembre 2010 instaurant la taxe d'aménagement prévoit que le taux est fixé entre 1 et 5 % et peut être modifié chaque année avant le 30 novembre pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Par délibération du 25 novembre 2014, le Conseil Municipal a maintenu le taux de la taxe d'aménagement à 2,9 % et décidé des exonérations suivantes :

- l'exonération totale des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI ou du PTZ+).
- l'exonération partielle, à raison de 80% de leur surface, des abris de jardin soumis à déclaration préalable visés au 8° de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme.

Pour l'année 2021, il est proposé de porter le taux de la taxe d'aménagement à 3% et de maintenir les exonérations telles que précitées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer à 3 % le taux de la taxe d'aménagement, à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- de maintenir les exonérations votées par délibération du 25 novembre 2014 :
 - L'exonération totale des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI ou du PTZ+).
 - L'exonération partielle, à raison de 80% de leur surface, des abris de jardin soumis à déclaration préalable visés au 8° de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

La présente délibération est valable pour un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

12 – Communauté de Communes Vie et Boulogne - Demande de fonds de concours 2020

Monsieur le Maire expose que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs Communes membres afin de financer un équipement.

Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour l'année 2020, il est proposé de solliciter des fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement des VRD des équipements sportifs et du lycée. Le montant de l'enveloppe pour l'exercice 2020 est de 500 000 €. Cette demande de fonds de concours s'inscrit hors pacte financier.

Le plan de financement de l'opération pouvant prétendre au fond de concours, s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes TTC	
Maîtrise d'œuvre	73 500,00 €	88 200,00 €	Fonds de concours exceptionnel CCVB 2020	500 000,00 €
Mission SPS	3 742,00 €	4 490,40 €	Commune	1 892 319,51 €
Travaux d'aménagement des VRD	1 916 357,59 €	2 299 629,11 €		
Total des travaux TTC	1 993 599,59 €	2 392 319,51 €	Total des recettes	2 392 319,51 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention d'équipement de 500 000 € auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 7 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne en vue de participer au financement des travaux énoncés ci-dessus à hauteur de 500 000 euros.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

13 – Approbation du rapport de la CLECT du 21 septembre 2020

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée par délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2020.

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensations l'année de l'adoption de la fiscalité professionnelle unique et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 21 septembre 2020 pour évaluer le montant des charges transférées dans le cadre du transfert à la communauté de communes de la gestion du Château renaissance et de la base de loisirs d'Apremont. Monsieur le Maire communique au conseil le rapport de la CLECT joint à la présente délibération.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport est remis à tous les conseils municipaux du territoire Vie et Boulogne qui disposent d'un délai de 3 mois pour l'approuver dans les conditions de majorité prévues au 1^{er} alinéa du II de l'article L5211-5 du CGCT (2/3 au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale).

Monsieur le Maire précise que toutes les communes doivent se prononcer, même si elles ne sont pas directement concernées par le transfert de compétence.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- D'approuver le rapport de la CLECT établi le 21 septembre 2020 pour évaluer les charges transférées dans le cadre du transfert à la communauté de communes du Château renaissance et de la base de loisirs d'Apremont.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Affaires Générales

14 – Bilans annuels d'activités 2019 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Monsieur le Maire rappelle que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'importance de savoir ce qui se passe au niveau intercommunal, et, invite tout un chacun à lire ces rapports. Il est important aujourd'hui de prendre conscience des enjeux des décisions intercommunales car elles ont des conséquences sur nos budgets communaux et donc sur nos projets. Il propose aux élus intercommunaux d'Aizenay d'inclure dans le rapport des commissions une partie sur l'activité au niveau de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur les bilans d'activités et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2019 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bilans d'activités et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2019,

- Émet un avis favorable sur les bilans annuels d'activités 2019 de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

15 – Subvention d’État – Demande de subvention au titre de l’enveloppe exceptionnelle DSIL 2020 – Travaux de création et d’extension de réseaux d’assainissement avec poste de relevage

Monsieur le Maire informe l’assemblée que par courrier en date du 1^{er} juillet 2020 et complété par un courrier du 18 août dernier, le préfet de la Vendée informait d’une nouvelle campagne de dépôt de demandes de subvention d’investissement et d’une enveloppe exceptionnelle au titre de la DSIL 2020.

Cette enveloppe exceptionnelle est destinée à soutenir les opérations d’investissement portant sur 3 thématiques prioritaires :

- Les projets relatifs à la transition écologique
- Les projets ayant trait à la résilience sanitaire avec notamment les travaux sur les réseaux d’assainissement
- Les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel.

La commune propose de présenter un projet portant sur des travaux de création et d’extension de réseau avec poste de refoulement :

- travaux rue Ferry Wilczeck
- travaux Rue de la Planche Barbe et Route de Beaulieu.

Le montant global du projet est estimé à 200 737 € HT, soit 240 884,40 € TTC, selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Travaux d'extension et de création de réseaux d'assainissement	200 737,00 €	240 884,40 €	Etat (DSIL)	100 000,00 €
			COMMUNE	140 884,40 €
TOTAL	200 737,00 €	240 884,40 €	TOTAL	240 884,40 €

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 100 000 € dans le cadre de cette enveloppe.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l’avis favorable de la Commission des finances du 7 octobre 2020,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet, tel que présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l’État au titre de l’enveloppe complémentaire 2020 de la DSIL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service des Finances

16 – Subvention exceptionnelle – Solidarité pour les sinistrés de la tempête Alex

Monsieur le Maire informe que l'association Solidarités Nationales et Internationales a lancé une action solidaire Solidarités Sinistrés de la Tempête Alex pour récolter des dons destinés aux sinistrés de la tempête Alex qui a frappé le sud-est de la France et plus particulièrement le département des Alpes-Maritimes.

Il est proposé de verser un don à hauteur de 1 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle globale de 1 000 € dans le cadre de l'action de Solidarités Sinistrés de la tempête Alex.
- Précise que cette somme sera prise par imputation, sur ligne 6748 « Autres subventions exceptionnelles » du budget 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

17 – Centre Médico-Psychologique – Dénomination de la voie et du centre médico-psychologique

AJOURNÉE

Service Urbanisme

18 – Lotissement « Les allées de Bonnefonds 2 » – Dénomination des voies

Monsieur Stéphane DESPRES expose au Conseil Municipal qu'en vue de l'aménagement du nouveau lotissement « les allées de Bonnefonds 2 », deux nouvelles voies vont être créées. Dès lors, il convient de définir l'adressage du lotissement.

Monsieur Stéphane DESPRES présente la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « les allées de Bonnefonds 2 » issue de la Commission Urbanisme du 5 octobre 2020 à savoir :

- Poursuite de la rue de la Cheminée en connexion avec l'autre lotissement « les allées de Bonnefonds » ;
- Impasse de l'Âtre.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane DESPRES,

Vu la proposition de la Commission Urbanisme du 5 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « les allées de Bonnefonds 2 » : rue de la Cheminée et impasse de l'Âtre.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Services Techniques

19 – Avenant n°1 à la convention 2020.ECL.0228 - création d'éclairage public pour les abris-bus de notre commune - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention SyDEV 2020.ECL.0228 portant réalisation d'une opération de travaux neufs d'éclairage public pour les abris bus de notre commune a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2020.

Cette convention fixait un montant initial des travaux à 76 596 € HT et le montant de la participation financière de la commune est de 70 % soit 53 618 € HT.

Suite à une erreur matérielle sur le quantitatif de l'estimation des abris bus (chiffré pour 16 ensembles solaires au lieu de 26), impliquant une augmentation de la participation communale de 11 298 € et donc le dépassement de l'enveloppe initiale, il est nécessaire de conclure un avenant n°1 afin d'intégrer ce montant.

La participation totale de la commune pour cette opération d'éclairage public pour les abris bus est donc de 64 916 € HT sur un montant total des travaux de 92 737 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la modification nécessaire due à une erreur matérielle sur le nombre d'ensembles solaires pour les abris bus de notre commune, impliquant une augmentation de la participation communale de 11 298 € HT,

Vu la proposition de l'avenant n°1 à la convention 2020.ECL.0228 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention n°2020.ECL.0228 établie par le SyDEV permettant l'augmentation de 16 à 26 ensembles solaires pour l'éclairage public des abris bus de notre commune.

- Accepte le montant de l'avenant n°1 à la convention n°2020.ECL.0228 des travaux de 11 298 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°2020.ECL.0228 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme

20 – Lotissement « Les Valérianes » – Dénomination des voies

Monsieur Stéphane DESPRES expose au Conseil Municipal qu'en vue de l'aménagement du nouveau lotissement « Les Valérianes », deux nouvelles voies vont être créées. Dès lors, il convient de définir l'adressage du lotissement.

Monsieur Stéphane DESPRES présente la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « Les Valérianes » issue de la Commission Urbanisme du 5 octobre 2020 à savoir :

- Impasse de la Marjolaine
- Impasse de la Mélisse

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane DESPRES,

Vu la proposition de la Commission Urbanisme du 5 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « Les Valérianes » : Impasse de la Marjolaine et Impasse de la Mélisse

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme

21 – Lotissement « Les Violettes » – Dénomination des voies

Monsieur Stéphane DESPRES expose au Conseil Municipal qu'en vue de l'aménagement du nouveau lotissement « Les Violettes », une nouvelle voie va être créée. Dès lors, il convient de définir l'adressage du lotissement.

Monsieur Stéphane DESPRES présente la proposition de dénomination de la nouvelle voie du lotissement « Les Violettes » issue de la Commission Urbanisme du 5 octobre 2020 à savoir :

- Impasse du Lupin

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane DESPRES,

Vu la proposition de la Commission Urbanisme du 5 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la proposition de dénomination de la nouvelle voie du lotissement « Les Violettes » : Impasse du Lupin.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

22 – « Lotissement communal les Haies Plessées » – Convention de desserte en gaz naturel

Monsieur Stéphane DESPRES informe l'assemblée que dans le cadre de sa mission de développement des usages du gaz, le distributeur, GRDF, accompagne le lotisseur aménageur dans le projet de desserte du lotissement communal des Haies Plessées.

Monsieur Stéphane DESPRES propose de signer une convention avec GRDF, qui définit les conditions techniques administratives des interventions de chacun dans la perspective que le gaz naturel soit l'énergie de chauffage de 5 lots dans le lotissement Les Haies Plessées.

A cet effet, la convention prévoit un financement partagé des travaux. Le global de l'opération de 13 830 euros HT dont 9 332,34 euros HT pris en charge par le distributeur, GRDF et 4 497,66 euros HT par le lotisseur aménageur, la Commune d'AIZENAY.

Elle prévoit également que le taux de TVA et le montant TTC sont fixés au taux en vigueur à la rédaction de la convention et sont susceptibles de modifications en cas de changement des taux légaux.

En outre, la convention indique que le distributeur s'engage à verser au lotisseur aménageur une participation financière de 45 euros HT par lot individuel dont le nombre est fixé à 12. Pour demander la participation financière, la facture doit être transmise dans les trois mois à compter de la date de remise de l'ouvrage au distributeur. A défaut, le lotisseur aménageur sera réputé avoir renoncé à son droit au paiement.

Monsieur le Maire montre au Conseil Municipal les réflexions à venir sur les aménagements de voirie des deux lotissements qui permettront à terme une amélioration de la sécurité routière sur ce secteur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane DESPRES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2002697 établie par GRDF permettant de desservir le lotissement communal « les Haies Plessées » en gaz naturel.

- Accepte une prise en charge du coût de l'opération à hauteur de 4 497,66 euros hors taxes.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de desserte et toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

23 – « Impasse la Fontaine » – Demande de transfert de la parcelle AT 400 dans le domaine public

Monsieur Stéphane DESPRES informe l'assemblée que le directeur général de la société de construction coopérative vendéenne du logement qui a obtenu un permis de construire sous le numéro PC 085 003 16 V 0084 en date du 19 octobre 2016, a demandé le transfert de la parcelle cadastrée section AT n°400 dans le domaine public.

Les services se sont déplacés sur site et ont émis un avis favorable.

La commission urbanisme a donné un avis favorable le 5 octobre 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert de la palette de retournement de l'impasse la fontaine à AIZENAY, cadastrée AT 400.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane DESPRES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert de la parcelle AT 400 dans le domaine public.
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du titulaire du permis de construire n° 085 003 16 V0084.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service de la Commande Publique

24 – Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour le marché de nettoyage des bâtiments communaux avec fourniture de consommables - Approbation de la convention constitutive du groupement et autorisation de signature

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec fourniture de consommables arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il est proposé de mettre en place un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre le CCAS et la Ville d'Aizenay, avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché de nettoyage des bâtiments communaux avec fourniture de consommables, pour le compte des membres du groupement.

L'objectif poursuivi est de rationaliser la commande publique en matière de prestations de nettoyage des salles communales avec fournitures de consommables en réalisant des économies d'échelle et en diminuant les coûts de gestion grâce à ce système de mutualisation des procédures de marchés.

À cette fin, il est présenté une convention constitutive de ce groupement afin d'acter la création de ce groupement et de désigner comme coordonnateur du groupement la Ville d'Aizenay, ayant la qualité de Pouvoir Adjudicateur.

Il aura pour missions l'élaboration, la passation, la signature, la notification et l'exécution du marché de prestations de nettoyage des salles communales avec fournitures de consommables au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La dévolution des prestations sera réalisée sous forme de procédure adaptée.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la mise en place du groupement de commandes entre la ville d'Aizenay et le CCAS pour le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec fournitures de consommables, les termes de la convention constitutive de ce groupement et d'adhérer à ce groupement en autorisant la signature de ladite convention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement le nettoyage est effectué pour une partie par le service hygiène et propreté de la Mairie et une autre partie par l'entreprise NIL SAS.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes permet de mutualiser les procédures de passation de marchés et permet d'obtenir les meilleurs tarifs en réalisant des économies d'échelles,

Considérant les besoins en prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec fournitures de consommables de la Ville d'Aizenay,

Considérant les besoins en prestations de nettoyage du Centre Communal d'Action Sociale d'Aizenay,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre le CCAS et la Ville d'Aizenay pour le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec fournitures de consommables, devant être renouvelé à compter de 2021,
- Approuve les termes de la convention constitutive de ce groupement ainsi présentée,
- Approuve l'adhésion de la Ville d'Aizenay à ce groupement de commandes,
- Accepte que la Ville d'Aizenay soit désignée coordonnateur du groupement ainsi formé,
- Autorise le lancement d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique pour la conclusion d'un marché public de prestations de prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec fournitures de consommables à compter de 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que le(s) marché(s) avec le(s) titulaire(s) ainsi retenu(s).

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service de la Commande Publique

25 – Rapport annuel 2019 relatif à la qualité du service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°15 en date du 24 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel de l'Espace Villeneuve à l'Association CINE AIZENAY.

Conformément aux articles L 1411-3 et le D 2224-4 et D 2244-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'Association CINE AIZENAY a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019 comportant notamment un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les indicateurs qui y sont présentés sont d'ordre technique et financier :

- Les indicateurs techniques concernent les variations sur les valeurs de fréquentation ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs aux recettes d'exploitation, au montant des investissements réalisés.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal. Celui-ci a été annexé à la présente délibération.

Monsieur Jean-Marc COUTON ayant quitté la séance car il est membre du conseil d'administration de l'association CINE AIZENAY, Monsieur le Maire évoque les chiffres du rapport. Il informe le Conseil Municipal du nombre d'entrées satisfaisant réalisé par le cinéma en 2019 mais qu'il faudra s'attendre à de moins bons résultats pour cette année 2020 à cause de la situation sanitaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu les articles L 1411-3 et R141-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3131-5 du code de la Commande Publique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport annuel de l'exercice 2019 relatif au service public d'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel de l'Espace Villeneuve.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Jean-Marc COUTON reprend sa place.

Service des Ressources Humaines

26 – Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2021.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur, le cas échéant, au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises sur la maladie ordinaire par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché public suivant la procédure avec négociation, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à la consultation. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de la mise en concurrence sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclu avec l'assureur retenu.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la commune dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 26,

Vu le décret N° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le code des assurances,

Vu le code de la commande publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Séance levée à 22h00

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,
Isabelle GUÉRINEAU

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 03/09/2020 AU 14/10/2020
en application des articles L 2122-22 et 23
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 25/05/2020

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2020-189	Acquisition de 8 tables de tennis de table - CASAL SPORT (67129 MOLSHEIM) - pour un montant de 5 240 € HT soit 6 288 € TTC
2020-190	Réfection des sols salle de musique salle 4 rondes - TOP HABITAT SERVICES (85190 AIZENAY) - pour un montant de 5133,31 € HT soit 6 159,97 € TTC
2020-191	Régie locations de salles : nomination régisseur titulaire et mandataires
2020-192	Acquisition d'une cellule refroidissement pour le restaurant scolaire - EURO CHEF (79000 NIORT) - pour un montant de 14 071,46 € HT (16 885,75 € TTC)
2020-193	Portant renonciation exercice DPU parcelles AT 378 (IA 085 003 20 V0090)
2020-194	Portant renonciation exercice DPU parcelles AW 57(IA 085 003 20 V0091)
2020-195	Portant renonciation exercice DPU parcelles AN 42 (IA 085003 20 V0092)
2020-196	Portant renonciation exercice DPU parcelles AO 116 (IA 085 003 20 V0093)
2020-197	Portant renonciation exercice DPU parcelles BC 545, BC 546, BC 2 (IA 085 003 20 V0095)
2020-198	Portant renonciation exercice DPU parcelles (IA 085 003 20 V0096)
2020-199	Achat de Fournitures pour nouvel aménagement paysager de l'ancien cimetière route des Sables - Ste EDP (85111 CHANTONNAY) - pour un montant de 13 369,02 € HT soit 15 422,79 € TTC
2020-200	Portant renonciation exercice DPU parcelles BC 135 (IA 085 003 20 V0094)
2020-201	Portant renonciation exercice DPU parcelles BX 128 (IA 085 003 20 V0097)
2020-202	Portant renonciation exercice DPU parcelles AT 205 (IA 085 003 20 V0098)
2020-203	Portant renonciation exercice DPU parcelles AH 100 (IA 085 003 20 V0099)
2020-204	Portant renonciation exercice DPU parcelles ZY 29 ZY 99 (IA 085 003 20 V0100)
2020-205	Portant renonciation exercice DPU parcelles AN 198 (IA 085 003 20 V0102)
2020-206	Acquisition de chaux vive pour STEP - LHOIST France (36800 SAINT GAULTIER) - pour un montant de 4 375 € HT soit 5 250 € TTC
2020-207	Portant renonciation exercice DPU parcelles AK 143 (IA 085 003 20 V0103)
2020-208	Portant renonciation exercice DPU parcelles ZY 322 (IA 085 003 20 V0104)
2020-209	Portant renonciation exercice DPU parcelles BD 17 (IA 085 003 20 V0105)
2020-210	Portant renonciation exercice DPU parcelles AH 147 (IA 085 003 20 V0106)
2020-211	Engagement de la commune à réaliser des travaux de mise en conformité du point d'autosurveillance A3 en entrée de la station d'épuration avant la réalisation des campagnes de mesure dans le cadre du schéma directeur
2020-212	Bail précaire de 23 mois d'un local communal au 55 rue des Parcs à la société ABC Détermitage pour un montant de 420 €/mois
2020-213	Avenant n°3 au marché de prestation de nettoyage des bâtiments communaux avec la société NIL SAS afin d'y inclure les mesures de désinfection des locaux compte-tenu de la situation sanitaire dû à l'épidémie de COVID-19, avenant portant augmentation du marché de 4 140,25 € HT